



Projet "Les JAVA", des jeunes à la croisée des chemins



Règlement de l'appel à projets



Avec le soutien de la
Fondation Roi Baudouin

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ULB

Article 1 – Contexte et objectifs

Contexte

L'appel à projets « Les "JAVA", des jeunes à la croisée des chemins » s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action menée par le CRéSaM, en vue d'identifier des pistes de travail et de soutenir des initiatives qui visent l'amélioration de la transition vers l'âge adulte pour les jeunes en situation « complexe ». La recherche-action sera suivie d'une valorisation des enseignements destinée à jouer un rôle de levier, tant pour les professionnels de tous les secteurs impliqués que pour les jeunes eux-mêmes et pour les politiques.

Portant sur leurs épaules un vécu souvent douloureux voire traumatique (deuil familial, maladie mentale d'un parent, abandon, violences, négligence, mauvais traitements, exil, pauvreté, placement institutionnel, etc.), les jeunes en situation dite « complexe » traversent la vie avec des difficultés multiples et doivent faire face à de nombreux obstacles d'accès aux droits, notamment. Aussi, quand ils en bénéficient, leur prise en charge se situe au croisement de différents secteurs, tels que le secteur de la santé mentale, de l'Aide à la Jeunesse et du handicap, entre les services desquels ils sont la plupart du temps ballotés. Leurs parcours de vie et leurs trajectoires institutionnelles s'avèrent par conséquent souvent rythmés par les ruptures.

L'arrivée des 18 ans représente alors le risque d'une nouvelle rupture. En fonction des situations, la majorité constitue pour ces jeunes un changement de paradigme important et soudain dans de nombreux domaines : le passage de la pédopsychiatrie à la psychiatrie adulte, l'arrêt des mesures de l'Aide à la Jeunesse et la nécessité d'accéder à l'aide sociale, la modification des responsabilités civiles, des droits et des devoirs, la fin de l'obligation scolaire pour la recherche d'un emploi, le départ d'un lieu de résidence et la quête d'un logement, etc. De manière générale, le parcours de la littérature sur le sujet autant que les rencontres et les entretiens réalisés avec les acteurs de terrain font émerger le constat de la discontinuité importante entre les possibilités d'accompagnement pour mineurs et celles auxquelles ces mêmes jeunes ont accès une fois majeurs. Ils démontrent le caractère problématique de la prise en compte de l'âge biologique plutôt que des besoins et de la maturité réelle du jeune, qui rend administrativement incompétents les établissements pour

mineurs une fois la majorité atteinte (même si certains services peuvent proposer un accompagnement allant un peu au-delà de la majorité du jeune). D'abord, l'offre de services pour adultes est plus diffuse, ce qui génère une difficulté à trouver un relais dans une structure adéquate pouvant répondre aux besoins spécifiques du jeune. Dans les services pour adultes, l'encadrement est en outre plus limité, de sorte qu'ils y disposent d'un cadre moins contenant. Enfin, la « mise en autonomie » inévitablement précoce de ces jeunes, puisqu'uniquement dictée par la survenue de l'âge de la majorité, les confronte à toute une série de responsabilités et d'écueils à l'égard desquels ils doivent bien souvent apprendre très tôt à se débrouiller seul.

Partant, un consensus s'impose autour de la nécessité d'apporter une attention particulière à la façon d'accompagner la transition vers l'âge adulte pour les jeunes à la croisée des secteurs. L'enjeu est d'éviter à ces jeunes adultes une fracture, particulièrement brutale et parfois définitive, avec les services et institutions d'aide et de soin et, plus fondamentalement, avec la société. En effet, les conséquences d'une mauvaise transition peuvent peser lourd : de l'exclusion à l'auto-exclusion, elles risquent de mener jusqu'à l'errance.

Objectifs

Au regard de ces constats, le CRéSaM souhaite promouvoir, soutenir financièrement et accompagner méthodologiquement (interview, visites sur site, etc.), en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, cinq projets qui se situent au niveau de la prévention et de l'inclusion sociale en contribuant à améliorer, à l'égard d'un ou plusieurs enjeux spécifiques à cette période cruciale, l'accompagnement des jeunes en difficultés dans l'avant et l'après 18 ans. Pour ce faire, l'action à laquelle invite cet appel se veut intersectorielle, à travers le développement de projets lauréats portés en partenariat dans les champs d'action concernés, du secteur enfant/jeunesse et du secteur adulte (Handicap, Aide à la Jeunesse/Protection de la Jeunesse, Santé mentale/Psychiatrie, Aide Sociale, Insertion Socio-Professionnelle, logement, etc.).

La participation des jeunes bénéficiaires constitue un point d'attention du CRéSaM, et ce du début à la fin de la recherche-action. Des jeunes ont d'une part été rencontrés au cours de la phase exploratoire et d'autre part mobilisés pour la réalisation d'une capsule-vidéo de sensibilisation à la problématique et de présentation du projet (voir sur le site du CRéSaM : [JAVA \(Jeunes Adultes et Vieux Adolescents\) - CRéSaM \(cresam.be\)](http://www.cresam.be)) La voix de jeunes usagers entrera en ligne de compte dans la sélection des projets lauréats. Chaque projet lauréat doit répondre à un critère de participation des jeunes touchés par le projet, à travers la création de productions artistiques retraçant leur parcours et leur implication dans le projet. Un événement final sera organisé par le CRéSaM afin de mettre en valeur leurs réalisations et leurs paroles.

L'appel à projets a pour ambition de participer à une amélioration durable des pratiques développées à destination des « JAVA » (« Jeunes Adultes-Vieux Adolescents ») au moment crucial de la transition entre les services pour jeunes et les perspectives d'accompagnement qui s'offrent à eux, dans quelque secteur que ce soit, à l'âge adulte. C'est pourquoi, en fin de processus, un événement de clôture est prévu, qui vise le partage et la transmission de l'expérience acquise, par les professionnels comme par les jeunes. L'objectif ultime est de pouvoir interpeller le politique avec des recommandations. Notre démarche est en effet motivée par la conviction que, plus le secteur bénéficiera d'expériences de transition réussies, plus ces pratiques pourront se décliner en mesures structurelles.

Article 2 – Qu'est-ce que l'appel à projets « JAVA » ?

L'appel à projets « Les "JAVA", des jeunes à la croisée des chemins » est soutenu par la Coopérative Cera, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Chaire de Psychiatrie de Transition de l'ULB, la Fondation Roi Baudouin et le Service du Délégué Général aux Droits de l'Enfant. Il prévoit 5 projets lauréats qui bénéficieront chacun d'un soutien financier de 5000 euros et, pendant deux ans, d'un accompagnement méthodologique du CRéSaM, comprenant :

- * l'aménagement de moments d'échanges permettant de faire le point sur l'avancement des projets, de mettre en commun les freins rencontrés, les pistes de solution et leviers d'action débloqués/à débloquent ou encore de réfléchir à la manière de pérenniser le projet au-delà des deux ans d'accompagnement, à savoir concrètement :
 - deux visites du CRéSaM sur site (une visite par an) ;
 - deux interventions (une intervention par an) réunissant l'ensemble des lauréats (chaque projet doit y envoyer une délégation comprenant au minimum un représentant par secteur) animé par un/des expert(s) ;
 - une disponibilité du CRéSaM par mail et par téléphone.
- * la recherche d'aide et de soutien pour les jeunes dans le cadre de leurs réalisations (collectives) artistiques au sein des sociétaires de la Coopérative Cera (partenaire du projet) qui peuvent, dans la mesure du possible, mettre à disposition de façon bénévole des compétences ou un talent (pour le montage, l'écriture, la photographie, la musique, le théâtre, le dessin, la peinture, etc.) afin de répondre aux besoins techniques/pratiques/technologiques relatifs à ces créations (l'objectif étant que ces réalisations soient les plus abouties possibles) ;
- * l'organisation d'un événement de clôture à l'attention du grand public lors duquel seront valorisées les productions (collectives) réalisées par les jeunes ;
- * la mise en place de séminaires de transmission de l'expérience acquise, afin de faire rayonner les apprentissages et recommandations à retirer de chaque projet ;
- * la production d'un support de diffusion de l'expérience acquise, afin que celle-ci soit mobilisable par le plus grand nombre.

Les cinq projets lauréats sont sélectionnés par un jury spécialement composé pour l'occasion. Les cinq projets à obtenir le plus de voix seront retenus.

L'appel à projets est lancé le 17 février 2022 et la proclamation des lauréats par le CRéSaM aura lieu fin mai 2022.

Article 3 – Conditions de participation (= critères de recevabilité des candidatures)

Les projets qui seront pris en considération doivent rencontrer un large éventail de préoccupations qui sont celles du CRéSaM et de ses partenaires dans le cadre de cette recherche-action :

- ↳ La déconstruction des préjugés sur les jeunes en situation « complexe » ;
- ↳ Une meilleure attention aux besoins et aux projets propres à chaque jeune, respectant au mieux la temporalité personnelle du jeune au moment du passage à l'âge adulte ;
- ↳ Le renforcement du travail en réseau par le développement de partenariats intersectoriels et des collaborations entre services des différents secteurs concernés par la problématique

des jeunes en situation « complexe » et de leur transition (Aide à la Jeunesse/Protection de la Jeunesse, handicap, santé mentale/psychiatrie, insertion socio-professionnelle, emploi, enseignement, aide sociale, logement, etc.) ;

- 👉 Les possibles transferts d'expertise et transmission d'expérience au sein des secteurs concernés ;
- 👉 Le soutien aux professionnels confrontés à ces situations « complexes » et aux trajectoires les plus difficiles dans le maintien du sens et des valeurs animant leur investissement quotidien ;
- 👉 La continuité de l'aide et des soins, selon les besoins spécifiques de ces jeunes, à travers la démultiplication d'initiatives transversales ainsi qu'une meilleure articulation et une transition plus réussie entre services pour mineurs et services pour adultes ;
- 👉 La contribution à une réflexion sur les moyens de développer des ressources pour l'avenir de ces jeunes devenus adultes et, partant, sur les recommandations politiques à soutenir ;
- 👉 La tentative de maintenir les acquis des jeunes ;
- 👉 Un renforcement de l'estime de soi chez les jeunes ;
- 👉 La participation et l'implication des jeunes eux-mêmes aux projets qui les concernent ;
- 👉 De meilleures chances pour ces jeunes de trouver leur place dans la société.

Pour être recevables, les candidatures de projet devront répondre aux conditions suivantes :

✓ **La date de remise**

Le dossier de candidature complet est introduit par mail (l.tilkens@cresam.be) avant le 10 mai 2022 à minuit.

✓ **La zone géographique**

Le projet est implanté en Wallonie et/ou en Région de Bruxelles-Capitale.

✓ **La durée**

Le projet s'étend sur deux ans : de juin 2022 à juin 2024.

✓ **Le public-cible**

Le projet a pour public-cible des jeunes âgés entre 16 et 23 ans, qui, au moment du passage à l'âge adulte ou dans les deux ans précédant celui-ci, se trouvent en situation « complexe » : leur(s) problématique(s) se situent à la croisée de différents secteurs, tels la santé mentale/la psychiatrie, le handicap, l'Aide à la Jeunesse/la Protection de la Jeunesse, etc.

✓ **La collaboration intersectorielle**

Le projet repose sur la collaboration structurelle d'au moins deux services/institutions/prestataires issus de champs d'action différents (handicap, santé mentale/psychiatrie, Aide à la jeunesse/Protection de la Jeunesse, emploi, logement, aide sociale, etc.), dont au moins l'un appartient au secteur adulte et l'autre au secteur enfant/jeunesse.

Article 4 – Sélection des lauréats

Dès la clôture des candidatures, tous les formulaires sont vérifiés et, s'ils répondent aux conditions de participation, soumis au Jury spécialement composé pour cette occasion.

Le Jury, sous la présidence de la Direction du CRéSaM, est constitué de représentants de la société civile, d'experts et de professionnels issus des secteurs de la santé mentale, de l'action sociale, de la psychiatrie, de l'Aide à la Jeunesse, du handicap, des Droits de l'Enfant, etc. Sur demande, la composition exacte du Jury pourra être communiquée.

Le Jury est invité à sélectionner les lauréats. Il a également la possibilité d'émettre des recommandations aux lauréats.

Le Jury s'organise sur base des principes suivants :

- Le Jury est souverain et les décisions du Jury sont sans appel ;
- Chaque membre du Jury intervient en fonction de sa propre sensibilité ;
- Les délibérations du Jury sont confidentielles ;
- Les membres du Jury ne peuvent voter ni par procuration ni par courrier ;
- Le vote du Jury est secret ;
- Chaque membre du Jury dispose d'une voix délibérative (à l'exception de la présidence) ;
- Le Jury effectue ses prestations à titre gratuit ;
- Toute situation non prévue dans le règlement est laissée à l'appréciation de la présidence du Jury qui décidera de la procédure à suivre.

Les formulaires complétés par les candidats sont discutés lors d'une réunion de délibération qui se tiendra le 25 mai 2022. Lors de la délibération, chaque membre du Jury (professionnel, chercheur, expert, représentant des fédérations, etc.) apprécie les projets compte tenu des critères ci-dessous, permettant d'établir qu'à la lecture de la candidature, le projet démontre ou non que :

- ✓ Sur la période entière de son développement (deux ans), au moins 12 jeunes ont, à un moment ou à un autre, été impactés par et/ou impliqués dans le projet → **impact concret** ;
- ✓ Les objectifs poursuivis par les porteurs du projet sont réalistes, c'est-à-dire réalisables compte tenu de la réalité de son terrain d'action, de ses moyens (notamment financiers) et des ressources de son environnement (en ce compris des partenaires mobilisés, des autorisations nécessaires, etc.) → **réalisme et faisabilité** ;
Le dossier de candidature du projet est accompagné du document Excel intitulé « Projet JAVA – Budget prévisionnel » dûment complété. Il s'agit d'un tableau reprenant le plan d'utilisation des 5000 euros de soutien financier et la mention des autres sources de financement éventuelles. Celui-ci permettra d'évaluer l'adéquation entre les ambitions du projet et les moyens dont il dispose.
- ✓ Son action est co-construite de manière intersectorielle, en ce qu'elle repose sur la collaboration structurelle de services/institutions/prestataires (deux ou plus) issus de

champs d'action différents dont au moins un dans le secteur adulte et un dans le secteur enfant → **co-construction et intersectorialité** ;

Le dossier de candidature du projet est accompagné d'un contrat de collaboration, qui formalise le(s) partenariat(s) mis en place et qui détaille autant que faire se peut son fonctionnement concret (répartition des tâches, etc.). Ainsi, le projet démontre l'engagement, pensé et réfléchi, des institutions/ services/prestataires dans le partenariat.

- ✓ Son développement implique la participation des bénéficiaires/usagers, notamment à travers la réalisation d'une production artistique (collective) destinée à témoigner de leur parcours et des outils qui les ont soutenus dans leur démarche et qui fera l'objet, en fin de projet, d'une présentation lors d'un événement de clôture organisé par le CRÉSaM → **implication active des usagers/bénéficiaires** ;

L'enjeu est ici de faire en sorte que chaque jeune qui se retrouve à un moment ou à un autre impliqué dans le projet puisse laisser de sa participation une trace de nature artistique, qui vienne s'inscrire dans un ensemble pensé au préalable par les porteurs du projet comme un tout cohérent. Au bout des deux ans, l'ensemble obtenu fera l'objet d'une monstration (d'une exposition, d'une fresque, d'un petit film, d'une piste audio, ou de toute autre chose encore) à l'occasion d'un événement de clôture, qui aura pour vocation de partager l'expérience acquise tant par les professionnels que par les jeunes eux-mêmes, entre autres par l'intermédiaire de la mise en commun et de la valorisation de ces productions.

- ✓ Sa pérennisation est pensée au-delà des deux ans d'accompagnement et non comme un « one shot », de sorte que l'investissement soit durable et le projet amené à perdurer → **durabilité** ;
- ✓ Ses modalités d'action et ses effets peuvent inspirer et essaimer, parce que les pratiques sur lesquelles il se fonde sont répliquables (en tenant compte des situations spécifiques) → **pratiques « inspirantes »** ;
- ✓ Les acteurs du système ainsi constitué autour des jeunes contribuent à une réflexion sur les aménagements réglementaires à défendre et les améliorations structurelles nécessaires pour accompagner au mieux l'étape clé du passage à la majorité et pour mieux prendre en considération les réalités du public à ce moment-là de son parcours → **valorisation possible des enseignements**.

Parce que la participation et l'implication des usagers est un point d'attention du CRÉSaM dans ses différents projets, la voix des jeunes sera également entendue au moment de choisir les projets à soutenir. Pour ce faire, entre le 10 mai et le 25 mai 2022, des jeunes seront rencontrés avec l'aide de services et/ou institutions à travers lesquels ils se seront préalablement portés volontaires, afin que les projets candidats leurs soient présentés et soumis à leurs votes. Ces votes entreront en ligne de compte (selon une pondération encore à définir en fonction du nombre de groupes de jeunes participants) au moment d'établir le classement des projets candidats sur lequel se baseront les délibérations du Jury.

Rappel des échéances

Toutes les candidatures doivent parvenir au CRéSaM pour le **lundi 10 mai à minuit** au plus tard.

Les formulaires de candidature (téléchargés sur la page du projet sur le site du CRéSaM et dûment complétés) doivent être envoyés directement par courrier électronique à l'adresse suivante : **l.tilkens@cresam.be**.

La date de l'e-mail fera foi. D'ici la date buttoir – 10 mai 2022 – les candidats potentiels sont invités à contacter d'initiative Léa Tilkens, responsable de projets au CRéSaM, pour toute question ou besoin d'échanges/éclaircissements relatifs à la candidature.

Dès réception, chaque candidature recevra un accusé de réception du CRéSaM qui en étudiera la recevabilité avant de transmettre le dossier aux membres du Jury. Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception, merci de contacter le CRéSaM à l'adresse : l.tilkens@cresam.be. Chaque candidat sera informé de la recevabilité de son dossier et de sa nomination dans la semaine qui suit la date de clôture du dépôt des candidatures.

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire :

Léa Tilkens, responsable de projet : l.tilkens@cresam.be ou 081/207 244.